

Transmission de la lettre de cadrage du projet de budget 2026-2027 du Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé aux ordonnateurs de l'Administration Publique

Dans le cadre de la préparation du projet de budget 2026-2027, le Premier Ministre, Monsieur Alix Didier Fils-Aimé, vient d'adresser aux Ordonnateurs de l'Administration Publique la lettre de cadrage dudit budget.

La lettre de cadrage est une lettre-circulaire du Premier Ministre à toutes les institutions émergeant au Budget de la République, définissant les grandes lignes de la politique budgétaire et rappelant les normes et contraintes d'estimation des ressources et des crédits. Cette lettre est accompagnée des plafonds de crédits indicatifs alloués à chacune de ces institutions.

Il s'agit d'une étape charnière du processus d'élaboration du budget puisqu'elle constitue l'élément déclencheur à partir duquel les entités de l'Administration d'Etat commencent à préparer leurs projets de dépenses qui seront soumis au Ministère de l'Economie et des Finances et à celui de la Planification et de la Coopération Externe pour ce qui concerne le volet « Investissement Public ». C'est cette étape qui conduit également à la phase des conférences budgétaires conjointes, au cours desquelles sont examinées et discutées les propositions de budget détaillées des institutions ainsi que leur faisabilité financière, au regard des priorités et des orientations définies dans la lettre de cadrage.

La lettre de cadrage 2026-2027 est ainsi structurée :

- Une mise en contexte rappelant l'évolution récente de la situation économique du pays, le contexte international ainsi que le cadre macro-budgétaire 2026-2027 ;
- Les principales priorités stratégiques du projet de budget 2026-2027, à savoir :
 - La sécurité publique et la défense nationale ;
 - L'organisation des élections et la restauration institutionnelle ;
 - Le redressement et la relance économique ;
 - La sécurité alimentaire, la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base
 - L'état de droit, la justice, la gouvernance et la lutte contre la corruption
 - La modernisation des administrations fiscale, douanière et la réforme budgétaire
 - La planification, l'articulation des politiques publiques et l'efficacité de la dépense
- Risques à prendre en compte
- Les instructions générales pour la préparation des propositions de crédits budgétaires.

Il est important de mentionner que les services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe mettent les bouchées doubles pour que le budget 2026-2027 soit adopté et publié avant le début du prochain exercice fiscal.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

**LETTRE DE CADRAGE DU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL
2026-2027**

À

**TOUS LES ORDONNATEURS DES INSTITUTIONS DE L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE NATIONALE**

Mesdames, Messieurs les Ordonnateurs,

L'élaboration du projet de budget de l'exercice fiscal 2026-2027 intervient dans un contexte national marqué par la nécessité de rétablir progressivement la sécurité publique, d'accélérer le processus électoral, de fournir les services essentiels à la population et de préserver les équilibres macroéconomiques. Dans ce cadre, le budget devra constituer un instrument de stabilisation, de relance progressive et de renforcement de l'action publique.

À ce titre, il doit traduire, de manière cohérente, les priorités du Gouvernement, tout en tenant compte des contraintes financières de l'État, des capacités d'absorption des institutions et de la nécessité de maintenir une discipline budgétaire stricte. Il devra s'inscrire dans une trajectoire prudente, compatible avec la stabilité des prix, le bon fonctionnement du marché des changes et l'objectif de retour au financement monétaire nul.

Mesdames, Messieurs,

L'économie haïtienne demeure confrontée à un environnement particulièrement contraignant. Après plusieurs années de contraction économique, les données récentes indiquent une poursuite du ralentissement de la récession. La croissance du PIB réel est passée de -4,2 % en 2023-2024 à -2,7 % en 2024-2025, puis anticipée à -1,5 % en 2025-2026. Pour l'exercice 2026-2027, les travaux préliminaires permettent de prévoir une croissance réelle légèrement positive, estimée provisoirement à **0.2 %**, avant une amélioration modérée à **0.5 %** en 2027-2028 et 2028-2029.

Dans ce contexte, le niveau du PIB réel demeure nettement inférieur à celui observé avant l'enchaînement des chocs récents. À titre indicatif, le PIB réel est passé d'environ 658,3 milliards de gourdes en 2018 à 544,1 milliards de gourdes en 2026, traduisant une perte significative de capacité productive. Avec une hypothèse d'une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 2,6 %, comparable aux rythmes observés lors des années de reprise ayant suivi le séisme de 2010, il faudrait environ huit années pour retrouver le niveau de PIB réel de 2018, soit autour de l'année 2034.





Le Premier Ministre

Cela dit, la trajectoire de croissance inscrite dans le cadrage macro budgétaire ne traduit pas encore une reprise robuste. Elle doit plutôt être interprétée comme une stabilisation progressive de l'activité économique, fortement conditionnée par l'amélioration de la sécurité, la fluidification des mouvements de personnes et de biens à travers les grands axes routiers, la reprise graduelle de certains secteurs productifs, une meilleure exécution des investissements publics et la mise en œuvre effective des réformes fiscales et budgétaires. Ce constat souligne la nécessité d'orienter le budget 2026-2027 vers des interventions capables de soutenir durablement la production, l'emploi, les infrastructures essentielles et la relance territoriale.

L'inflation, bien qu'en décélération graduelle, demeure à un niveau élevé et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Selon les projections récentes, l'inflation en fin de période passerait de **17,3 %** en 2025-2026 à **15,8 %** en 2026-2027, puis à **14,9 %** en 2027-2028 et **13,6 %** en 2028-2029. Ces projections restent toutefois fragiles, compte tenu des risques liés aux prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, aux contraintes d'approvisionnement et à la stabilité du marché des changes.

En matière de finances publiques, la pression fiscale demeure faible. Les projections provisoires retiennent une progression graduelle de **4,3 %** du PIB en 2025-2026 à **4,4 %** en 2026-2027, puis à **4,5 %** en 2027-2028 et **4,6 %** en 2028-2029. Cette légère amélioration suppose la poursuite des efforts de recouvrement, l'exploitation renforcée de l'interconnexion DGI-AGD, la modernisation des administrations financières, l'opérationnalisation progressive des réformes fiscales, le renforcement du contrôle frontalier et l'amélioration de la gouvernance douanière.

La politique budgétaire devra également tenir compte des contraintes liées aux dépenses courantes, notamment celles découlant du recrutement et de l'intégration de nouvelles promotions au sein de la Police Nationale d'Haïti et des Forces des Armées d'Haïti. Parallèlement, les investissements liés à la sécurité, particulièrement ceux destinés à renforcer les capacités de lutte contre les gangs et les terroristes, devront être programmés de manière rigoureuse, avec une identification claire des besoins, des coûts, des sources de financement et du calendrier d'exécution.

Sur le plan monétaire et financier, l'orientation retenue vise un retour au financement monétaire nul à partir de l'exercice fiscal 2026-2027. Cette mesure constitue une condition essentielle de stabilité macroéconomique, car le recours au financement monétaire peut alimenter les anticipations inflationnistes, accroître la demande de devises et exercer des pressions sur le taux de change. Dans cette perspective, les émissions de Bons du Trésor devront être programmées de manière prudente et coordonnée avec la Banque de la République d'Haïti, afin de répondre aux besoins de financement de l'État tout en tenant compte de la capacité d'absorption du marché domestique et des impératifs de gestion de la liquidité.

Tableau de cadrage macroéconomique à moyen terme

AGRÉGATS CLÉS	ESTIMATION	PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES		
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Croissance du PIB réel	-1,5 %	0,2 %	0,5 %	0,5 %
Inflation (fin de période)	17,3 %	15,8 %	14,9 %	13,6 %
Pression fiscale	4,3 %	4,4 %	4,5 %	4,6 %
Financement monétaire	16,5 Mds HTG	0,0 Md HTG	0,0 Md HTG	0,0 Md HTG
Bons du Trésor nets	24,8 Mds HTG	33,1 Mds HTG	33,1 Mds HTG	33,1 Mds HTG

Source : MEF/DEE, projections provisoires du cadrage macroéconomique 2026-2027 à 2028-2029.

Mesdames, Messieurs les Ordonnateurs,

Le projet de budget 2026-2027 doit être élaboré dans le respect des priorités stratégiques ci-après, qui sous-tendront la formulation des demandes de crédits, la sélection des projets d'investissement et la programmation des dépenses courantes.

a) Sécurité publique et défense nationale

La sécurité publique et la défense nationale demeurent la priorité centrale du budget 2026-2027. Les propositions budgétaires devront soutenir le renforcement des capacités opérationnelles de la Police Nationale d'Haïti et des Forces Armées d'Haïti, la sécurisation des grands axes routiers, la lutte contre la criminalité organisée, la réhabilitation des infrastructures de sécurité et l'acquisition d'équipements adaptés aux réalités opérationnelles. Ainsi, il est impératif que les dépenses de sécurité et de défense soient programmées en tenant compte de leur impact potentiel sur la reprise de l'activité économique, l'approvisionnement des marchés et la confiance des opérateurs économiques.

b) Organisation des élections et restauration institutionnelle

Le budget 2026-2027 devra intégrer les crédits budgétaires nécessaires à la poursuite du processus électoral et au renforcement des institutions démocratiques, dont le coût est évalué à 120 millions de dollars américains. À ce jour, le Basket Fund, destiné au financement des activités exclusivement liées au processus électoral, est **estimé à environ 48 millions de dollars américains**. Des dispositions ont été prises dans le cadre du budget rectificatif 2025-2026 afin de porter ce montant à **environ 90 millions de dollars américains au 30 septembre 2026**.



Le Premier Ministre

Les obligations découlant de l'application du Décret électoral du 2 juillet 2026, modifiant celui du 2 juin 2026, ainsi que du respect du calendrier électoral, applicables aux mois restant à courir de l'exercice fiscal 2025-2026, demeureront pleinement en vigueur pendant l'exercice fiscal 2026-2027. À ce titre, toutes les institutions publiques devront apporter la collaboration nécessaire au bon déroulement du processus électoral. Les ordonnateurs veilleront notamment à la délivrance diligente et uniforme des documents requis, au respect de la neutralité des agents publics, à l'interdiction d'utiliser les ressources de l'État à des fins de campagne électorale, ainsi qu'à la transmission régulière à la Primature de rapports mensuels sur les dispositions mises en œuvre.

Dans la perspective du renouvellement du personnel politique à l'issue des prochaines élections, le projet de budget 2026-2027 devra également prévoir les crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement régulier des institutions concernées, notamment le Parlement (Chambre des députés et Sénat) et la Présidence. À cet effet, les institutions compétentes devront identifier et chiffrer les besoins additionnels liés, entre autres, à l'installation des nouveaux élus et responsables, à la rémunération du personnel politique, au fonctionnement administratif, à la logistique, aux équipements et à la remise en état éventuelle des locaux.

c) Redressement et relance économique

Le redressement économique devra reposer sur une programmation budgétaire sélective, orientée vers les projets à fort impact économique et social. Les investissements devront prioritairement viser la réhabilitation des infrastructures essentielles, la fluidification des circuits d'approvisionnement, la relance des activités productives, le soutien aux filières agricoles et agro-industrielles, ainsi que le développement de pôles régionaux capables de générer des emplois.

Les projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers devront faire l'objet d'un suivi renforcé afin d'accélérer les décaissements effectifs et d'améliorer leur contribution à la croissance. Les institutions devront, à cet effet, éviter la dispersion des crédits et privilégier les projets matures, documentés, finançables, exécutables et alignés sur les priorités gouvernementales.

Dans cette perspective, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe devra, en concertation avec les ministères sectoriels concernés et les Partenaires Techniques et Financiers, identifier et inscrire dans le Programme d'Investissement Public les projets prioritaires tirés du plan de relance du Grand Nord. Ces interventions devront cibler en priorité les infrastructures, les énergies renouvelables, les actions de renforcement face aux chocs climatiques, l'emploi local, la production agricole, les services de base et la fluidification des échanges, en tenant compte des possibilités d'exécution dès l'exercice 2026-2027.

d) Sécurité alimentaire, protection sociale et accès aux services sociaux de base

La sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et la protection des populations vulnérables devront faire l'objet d'une attention particulière.





Le Premier Ministre

Les propositions de crédits budgétaires devront viser le renforcement des services sociaux de base, l'appui aux populations déplacées internes, la prise en charge des groupes vulnérables, ainsi que la continuité des services dans les zones affectées par la crise sécuritaire et humanitaire.

Dans le secteur de la santé, les efforts devront porter sur la réouverture ou le renforcement des structures sanitaires, l'approvisionnement en intrants essentiels et les interventions prioritaires de santé publique.

Dans le secteur de l'éducation, les priorités porteront notamment sur la réhabilitation des établissements scolaires, la disponibilité des matériels pédagogiques et la continuité de l'apprentissage dans les zones fragiles.

En matière de protection sociale, les interventions devront être mieux coordonnées afin d'améliorer leur ciblage, leur traçabilité et leur efficacité. À cet effet, le Fonds d'Assistance Économique et Sociale devra produire, en coordination avec la Caisse d'Assistance Sociale, les autres entités publiques concernées et les Partenaires Techniques et Financiers, des rapports semestriels de consolidation des transferts monétaires. Ces rapports devront permettre d'identifier les éventuels doublons, de mieux apprécier la couverture effective des bénéficiaires et d'améliorer la qualité du pilotage des programmes de protection sociale.

e) État de droit, justice, gouvernance et lutte contre la corruption

Le renforcement de l'État de droit et de la justice constitue une condition essentielle pour restaurer la confiance des citoyens, soutenir la stabilité institutionnelle et améliorer le climat des affaires. Les propositions de crédits budgétaires devront accorder une attention particulière à la réhabilitation des tribunaux et des prisons, à la lutte contre la détention préventive prolongée, au renforcement des capacités du personnel judiciaire et au soutien des institutions de contrôle.

La lutte contre la corruption, la transparence budgétaire et l'amélioration de la redevabilité devront également guider la programmation des dépenses. Les institutions devront renforcer les mécanismes de suivi, produire des informations fiables dans des délais raisonnables et veiller à l'utilisation efficiente des ressources publiques.

f) Modernisation des administrations fiscale, douanière et réforme budgétaire

La modernisation de l'administration fiscale, douanière et la réforme budgétaire constitue une condition indispensable à l'amélioration de la mobilisation des ressources internes et à la soutenabilité du budget. Les efforts devront porter sur l'effectivité du budget-programme, le renforcement de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de l'Administration Générale des Douanes (AGD), l'exploitation opérationnelle de l'interconnexion DGI-AGD, le déploiement du Revenue Management System (RMS), la consolidation des mécanismes de contrôle et la poursuite de la digitalisation des procédures.



Le Premier Ministre

Les administrations concernées devront accorder une attention particulière à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la sécurisation des recettes douanières, à l'amélioration de la gouvernance interne, au contrôle frontalier et à un meilleur suivi des grands contribuables et importateurs. Les effets attendus du contrat Evergreen et de la nouvelle gouvernance au niveau de l'AGD devront faire l'objet d'un suivi rapproché.

L'Administration Générale des Douanes devra, en coordination avec les structures compétentes du Ministère de l'Économie et des Finances, mettre en place un dispositif permettant de quantifier les recettes douanières additionnelles découlant du déploiement, aux postes frontaliers, des matériels destinés à lutter contre la contrebande. Ce dispositif devra définir une situation de référence, distinguer les recettes brutes des recettes additionnelles effectivement attribuables aux nouveaux équipements et produire un suivi mensuel par poste frontalier, catégorie de marchandises et type de droits et taxes. Les hypothèses, objectifs de rendement et résultats observés devront être communiqués aux services compétents du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le Ministère de l'Économie et des Finances, à travers ses services compétents, devra également finaliser une proposition de révision du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), demeuré inchangé depuis 2005. Cette révision devra tenir compte de la capacité contributive des travailleurs et des salariés, de la forte hausse du niveau général des prix enregistrée au cours des vingt dernières années et de la nécessité de restaurer l'équité verticale et horizontale du système fiscal. Elle devra être précédée de simulations sur la distribution des contribuables, le rendement de l'impôt et les effets sur le revenu disponible. Afin de minimiser les pertes éventuelles de recettes pour le Trésor public, la réforme devra être accompagnée de mesures compensatoires chiffrées, notamment en matière d'élargissement de l'assiette, de rationalisation des avantages et déductions, de renforcement de la retenue à la source, de contrôle, de recouvrement et de digitalisation.

g) Planification, articulation des politiques publiques et efficacité de la dépense

L'amélioration de l'efficacité de la dépense publique exige une meilleure articulation entre la planification, la programmation budgétaire, l'exécution et le suivi-évaluation. Les demandes de crédits devront être alignées sur les priorités nationales, les plans sectoriels, les capacités d'absorption des institutions et les résultats attendus.

Les entités administratives de premier et second rang devront renforcer la cohérence entre leurs demandes de crédits de fonctionnement et d'investissement, éviter l'inscription de projets faiblement documentés et privilégier les interventions susceptibles de produire des résultats mesurables à court et moyen terme. La production de données fiables et l'amélioration des statistiques économiques et sectorielles devront également être soutenues afin de consolider le Système National de Planification et de Gestion du Développement.





Le Premier Ministre

Dans le cadre de la préparation du Programme d'Investissement Public de l'exercice 2026-2027, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe devra veiller à une rationalisation plus poussée du portefeuille de projets et identifier, en concertation avec les ministères sectoriels concernés, au moins trois projets phares présentant un impact économique ou social avéré, un niveau élevé de maturité, une faisabilité démontrée et une capacité d'exécution effective.

Ces projets devront faire l'objet d'un suivi particulier et d'une communication régulière au grand public sur leur état d'avancement.

Instructions générales pour la préparation des propositions de crédits budgétaires

Dans la préparation des propositions, tous les ordonnateurs sont tenus de veiller au respect des orientations suivantes :

- formuler des propositions de crédits réalistes et alignées sur les priorités stratégiques du Gouvernement ;
- distinguer clairement les dépenses courantes incompressibles, les dépenses nouvelles et les dépenses d'investissement ;
- justifier toute demande additionnelle par des besoins documentés, des résultats attendus et des indicateurs de suivi ;
- prioriser les projets d'investissement présentant un niveau élevé de maturité, une documentation complète et une capacité d'exécution démontrée ;
- intégrer une programmation triennale alignée sur le cadre budgétaire pluriannuel ;
- identifier les sources de financement disponibles, y compris les financements extérieurs confirmés et éviter toute duplication ;
- intégrer, le cas échéant, les mesures de protection sociale, d'équité territoriale, de genre et de prise en charge des populations vulnérables ;
- renforcer la transparence, la traçabilité et la qualité de l'information budgétaire transmise à la Direction Générale du Budget ;
- identifier et soumettre au MEF les ressources propres des entités relevant de votre tutelle et de votre hiérarchie ainsi que leurs utilisations pour l'exercice fiscal à venir.

Risques à prendre en compte

Les institutions devront intégrer dans leurs propositions les principaux risques susceptibles d'affecter l'exécution du budget, notamment les difficultés d'exécution du Programme d'Investissement Public, une mobilisation des recettes inférieure aux prévisions, les pressions à la hausse sur les dépenses courantes de sécurité et la révision du barème de l'IRPP.



Le Premier Ministre

Les risques externes devront également être suivis avec attention, notamment le ralentissement de la croissance mondiale, la hausse des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, l'incertitude entourant le Statut de Protection Temporaire (TPS) des ressortissants haïtiens aux États-Unis d'Amérique et la survenance d'aléas climatiques majeurs.

Mesdames, Messieurs,

Le contexte actuel impose à vous, ordonnateurs, un effort particulier de responsabilité, de rigueur et de coordination. Le budget 2026-2027 devra être à la fois un instrument de stabilisation, de protection sociale, de sécurité publique et de redressement économique progressif. Il devra : éviter la dispersion des ressources, renforcer la discipline budgétaire, améliorer la qualité de la dépense et préserver la stabilité macroéconomique.

Je vous invite, en conséquence, à veiller, chacun en ce qui le concerne, à la qualité des propositions de crédits budgétaires qui seront transmises à la Direction Générale du Budget, à leur cohérence avec les orientations de la présente lettre. La préparation du budget 2026-2027 doit constituer un exercice de responsabilité collective, orienté vers des résultats concrets au bénéfice de la population.

Port-au-Prince, le 10 août 2026

Alix Didier FILS-AIMÉ